

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.



ON S'ABONNE :

LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 32, au 2^e.

PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENNUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 13 mars 1842.

A quoi servent les fonds secrets ? à entretenir la division parmi les citoyens et à alimenter la corruption. Un pouvoir national n'aurait pas besoin de fonds secrets, car il aurait pour le servir et le défendre des millions de bras ; au lieu de tendre à diviser, il chercherait à amortir les dissidences et à harmoniser les forces et les volontés ; placé dans cette condition de n'être que l'agent intelligent des sentiments et des besoins généraux du pays, il aurait peu à redouter les agitations qui sont sans objet là où les masses obtiennent pacifiquement les solutions qu'elles recherchent. Mais jusqu'au jour où il y aura désaccord entre la pensée de régénération des gouvernés et la volonté des gouvernants, nous aurons des fonds secrets extraordinaires ; car il faudra entretenir des délateurs et des fauteurs de troubles, tendre des embuscades aux esprits aventureux et soudoyer des libellistes pour diffamer les meilleurs citoyens.

Sous la Restauration, l'opposition luttait contre les allocations, de fonds secrets avec une rare vigueur. Depuis quelques années les choses ont bien changé, et nous avons vu pendant le ministère de M. Thiers M. Odilon Barrot courber lui-même la tête sous la nécessité des fonds secrets, nécessité relative sans doute. M. Barrot les a votés parce qu'il n'a pas de parti pris sur les choses actuelles. Il n'ose pas ôter au gouvernement certains moyens de conservation, et il sert par là à continuer le désaccord que nous avons signalé entre le pays et le pouvoir. Dans cette dernière discussion des fonds secrets, il s'est dit : le passé ainsi que l'avenir lui en faisaient presque une loi, puisqu'il veut ramener M. Thiers à la présidence du conseil, et on sait si M. Thiers admet qu'on puisse se passer des ressources policières. Rien donc d'étrange dans la taciturnité des orateurs de la gauche dynastique et du centre gauche ; ils ont agi d'après leurs précédents et leurs vues d'avenir.

Aussi le ministère ne s'est-il pas regardé comme sérieusement engagé dans la discussion ; si M. Guizot a pris la parole, ce n'a été en quelque sorte qu'afin de faire constater clairement qu'il avait une position inexpugnable, et c'est à M. Thiers qu'il faisait allusion, ainsi qu'à M. Barrot, par les dernières paroles de ses laconiques observations :

« La suite de la discussion m'apprendra si j'ai encore quelque chose à dire. »

M. Mauguin ayant seul parlé après lui, il a dès lors jugé qu'il n'avait pas à rentrer dans la discussion, et un vote est venu de nouveau attester de la bonne volonté de la chambre des députés pour le ministère le plus astucieux et le plus corrupteur que nous ayons eu jusqu'à ce jour à tolérer.

Dès que les chefs de l'opposition dynastique se taisaient, c'était pour la gauche radicale un devoir impérieux de protester au moins contre les tendances liberticides du ministère et contre les moyens qu'il emploie pour se maintenir. M. Ledru-Rollin l'a compris ainsi, et il a enfin abordé la tribune. Nous avons, et pour cause, examiné avec attention son premier discours, et nous devons le dire, il nous a paru fort convenable. Il n'est empreint ni d'emphase ni de lieux-communs, il est tout entier dans les faits de l'actualité, et, s'il avait été prononcé par un des tacticiens de la chambre, on n'aurait pas manqué de le déclarer fait avec habileté.

Parmi les conservateurs, on s'attendait à une toute autre méthode de la part de M. Ledru-Rollin. On aurait mieux aimé qu'il laissât une large prise aux clameurs, aux railleries ou aux insultes ; le jeune orateur n'a pas donné dans cet écueil, il a agi et parlé avec simplicité et liberté, et posé hardiment le pied sur cette tribune qu'on veut rendre chaque jour plus impraticable pour les hommes nouveaux.

Qu'il ne se lasse donc pas d'y revenir quand les occasions l'y appelleront, c'est un conseil que nous lui adressons ; car nous sentons plus que jamais le besoin de voir enfin nos opinions, si

ce n'est complètement exposées à la tribune, du moins indiquées avec modération et dignité.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 10 mars 1842.

Présidence de M. Terme, maire.

Présents : MM. Arnaud. — Brossette, Bodin. — Chinard, Capelin. — Dubost, Dolbeau, Durand, Donet, Dupasquier. — Falconnet, Faure-Peclet. — Guinet, Guerre, Guérin-Philippon. — Lacroix-Laval (de), Laforest. — Mermet, Martin (C.), Malmazet, Martin (P.-P.). — Nepple. — Prunelle, Pons. — Reyre, Riboud. — Seriziat-Carrichon, Seriziat. — Vauxonne (de), Vachon-Imbert. — Barrillon.

LA SÉANCE est ouverte à six heures et demie.

LE PROCÈS-VERBAL de la séance du 4 mars est lu et adopté.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant de fixer par une délibération spéciale le coût total de l'entrepôt général des liquides, afin de pouvoir réclamer de l'Etat une coopération financière à cette dépense, proportionnellement avec la part que le trésor public prélève sur les revenus de l'octroi.

Ce rapport présente des détails desquels il résulte que l'entrepôt des liquides aura coûté. 1,532,516 fr. dont 891,716 fr. pour le coût des constructions et des agencements, et 640,800 fr. valeur du terrain consacré à cet établissement public.

LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant de modifier par une réfection partielle les distributions intérieures de la salle du Grand-Théâtre.

Depuis quinze années, c'est à peine si une seule direction de nos théâtres a pu remplir jusqu'à la fin le traité qui la liait à la ville. Ce fâcheux insuccès qui a poursuivi nos directeurs de spectacles a été produit par une complication de causes parmi lesquelles il en est une qui méritait surtout une attention sérieuse et qui appelait une indispensable modification. Cette cause, c'est la distribution désavantageuse de l'intérieur de la salle du Grand-Théâtre.

La distribution actuelle de cette salle est telle que 1,845 spectateurs peuvent tout au plus y trouver place. Ces spectateurs sont en outre mal assis, gênés et fatigués. Un certain nombre de places sont d'ailleurs situées de manière à ce qu'elles permettent d'apercevoir seulement une partie de la scène. Enfin, les 2^e et 3^e galeries sont trop élevées et occupent un espace trop restreint.

Cette complication de désavantages avait pour effet de nuire aux recettes que le directeur pouvait espérer dans certaines circonstances ; il résultait de là que la ville était obligée de compenser cette absence forcée de recettes par une élévation relative de la subvention communale. L'administration municipale a pensé qu'il serait utile de remédier à ce fâcheux état de choses : un examen approfondi lui a démontré la possibilité d'obtenir ce succès.

M. Dardel, architecte de la ville, a rédigé des plans destinés à introduire dans les dispositions intérieures de la salle du Grand-Théâtre les modifications jugées nécessaires. Le rapport a pour objet de présenter ces plans à la sanction du conseil. Voici quelques sommaires détails à leur sujet.

Le double rang de loges serait supprimé ; les corridors destinés à la circulation seraient un peu rétrécis ; l'espace laissé libre par la suppression des loges et par l'empiétement sur les corridors serait garni de banquettes élevées en amphithéâtre. Les premières galeries recevraient ainsi un développement considérable. Les secondes loges actuelles seraient remplacées par un second rang de galeries ; le second rang actuel et le troisième rang de galeries deviendraient alors l'un le troisième et l'autre le quatrième rang. Des modifications utiles seraient aussi apportées à ces rangs plus élevés, leur largeur serait prolongée sur l'aplomb des premières galeries. Enfin, des dispositions meilleures seraient prises pour que le spectateur fût assis commodément et sans gêne. Ces modifications auraient pour résultat d'élever à 3,108 le nombre des places effectives dans la salle du Grand-Théâtre ; ces places seraient ainsi réparties :

Parquet.	488 places.
Parterre.	800 —
1 ^{re} galeries.	600 —
2 ^{me} —	300 —
3 ^{me} —	400 —
4 ^{me} —	700 —
24 loges à 5 places.	120 —
Total.	3,108 places.

LE CONSEIL approuve.

La dépense nécessaire pour l'amélioration qui vient d'être indiquée s'élèverait à 100,000 francs. Il serait pourvu à cette dépense :

1° Par le solde restant disponible sur l'emprunt de 700,000 fr., soit.	57,951 fr.
2° Par l'emploi de l'allocation extraordinaire dernièrement votée sous condition par le conseil, mais non payée, en faveur du directeur des spectacles.	15,000
3° Et enfin par un crédit de.	27,049
Total égal.	100,000 fr.

Le conseil approuvera sans doute l'utile proposition qui lui est soumise. Le moment actuel est favorable pour l'exécution de ces modifications nécessaires. Des circonstances fâcheuses ont forcé l'ancienne direction à suspendre ses opérations. La ville peut donc agir en toute liberté ; elle doit utiliser cette facilité avant de s'engager par traité avec une nouvelle administration.

L'architecte de la ville, M. Dardel, a calculé que les travaux commencés immédiatement pourraient être terminés vers la fin d'octobre prochain. Le Grand-Théâtre resterait donc fermé seulement pendant l'été.

L'amélioration proposée ne doit pas être seulement avantageuse au public en augmentant le nombre des places et en les rendant plus commodées ; elle doit profiter aussi aux finances communales.

D'abord il serait probablement possible d'abaisser le prix des places de notre Grand-Théâtre, de manière à les rendre plus accessibles aux petites bourses. Il serait peut-être possible en même temps d'abaisser la subvention communale et d'obtenir de suite la compensation de la dépense extraordinaire que la ville se serait imposée.

Il est évident que l'exécution de l'amélioration projetée aurait l'avantage d'exonérer le directeur d'une partie des frais d'exploitation du Grand-Théâtre, puisque ce théâtre serait fermé pendant toute la saison durant laquelle cette exploitation est la plus défavorable. Ainsi, pendant le chômage forcé du Grand-Théâtre, le directeur exploiterait seulement le théâtre des Célestins qui donne constamment de beaux bénéfices. Il est vrai qu'il ne serait pas totalement déchargé de la dépense de l'exploitation du Grand-Théâtre même pendant le chômage, parce que sans doute un sentiment d'humanité et de convenance imposerait l'obligation d'accorder quelques indemnités au personnel des chœurs et des emplois analogues ; sans doute aussi les engagements pour la dernière moitié de l'année théâtrale seraient plus difficiles et relativement plus coûteux ; mais le directeur trouverait une compensation à ces charges dans l'exécution de recettes que lui obtiendrait l'ouverture de la salle nouvellement restaurée. On sait par expérience que les spectateurs affluent davantage ordinairement dans les salles nouvelles ; les recettes sont ainsi augmentées ; la direction peut alors réaliser des bénéfices exceptionnels. Cette exception de profit balancerait l'exception des charges.

M. le maire ajoute plusieurs développements à sa proposition ; il termine en proposant d'en renvoyer l'examen à une commission spéciale.

LE CONSEIL, adhérant à la demande de M. le maire, renvoie cette affaire à l'examen d'une commission composée de MM. Acher, Capelin, Dupasquier, Falconnet, Guérin-Philippon, Malmazet et Prunelle.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à l'appréciation du conseil des réclamations exprimées par des propriétaires de la rue des Bouchers contre une décision par laquelle en 1838 le conseil a décidé que la largeur de la rue des Bouchers serait à l'avenir portée à dix mètres, et que le reculement serait imposé au côté occidental de cette rue.

LE CONSEIL renvoie cette affaire à l'examen de la commission des plans.

M. LE MAIRE présente au conseil un traité conclu au nom de la ville avec M. Peyre pour rétrocession en faveur de ce dernier d'une servitude communale frappée sur un immeuble qu'il possède rue des Farges, sous le n° 105.

Les conditions pécuniaires de ce traité, basées sur estimations d'experts, fixent à 4,000 f. le prix de rétrocession dont s'agit.

Le conseil renvoie ce traité à l'examen de son comité des intérêts publics.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'émettre itérativement l'avis qu'il y a lieu d'accepter le legs universel fait à l'institution de la Martinière par feu M. Eynard.

LE CONSEIL renvoie ce rapport à l'examen de son comité du contentieux.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'approuver une délibération par laquelle le conseil d'administration de l'hospice de l'Antiquaille a admis pensionnaire à vie M^{me} veuve P., âgée de 55 ans.

Pour prix de cette admission, la dame P. a fait don d'une somme de 4,000 f. à cet hospice.

LE CONSEIL approuve.

FEUILLETON DU CENSEUR.

LA FLAMME D'UN PUNCH.

HISTOIRES DE PLUSIEURS COULEURS (1).

VI.

Jenny.

Toute la troupe applaudit, à l'exception d'une jeune fille qui semblait vivement émue et en proie à quelque agitation intérieure dont personne n'aurait osé soupçonner le secret. De rapides heures s'étaient écoulées ; la lune éclairait maintenant ce magnifique paysage. C'est un spectacle plein de grâce, mais qui inspire une rêverie profonde, que celui des îles d'Island jetées comme une corbeille de fleurs au milieu de ce long réseau d'argent enfilé entre deux montagnes, et malgré elle, à son insu, la troupe était impressionnée par cette magnificence. Le bruit des rives avait cessé ; les objets se dessinaient vaguement dans le lointain, sous une forme précise, et on vivait en soi plus que par les objets extérieurs. On remontait silencieusement dans les barques. Au moment où Jenny s'approchait du rivage pour entrer dans la sienne, Alphonse lui offrit la main ; elle la prit avec assez de vivacité ; mais, soit que la barque en se balançant lui fit craindre de tomber, soit qu'une pensée secrète traversât son esprit, elle serra fortement la main qu'elle tenait, et de ses lèvres tombèrent, comme un regret ou comme un sarcasme, ces trois mots qu'Alphonse put seul entendre :

— Elle est brune !

Le jeune homme resta un moment immobile devant la barque, étonné de la vive étreinte de cette main brûlante et cherchant à deviner le sens des paroles de Jenny. Il se rappela les vers qu'il venait de réciter et aux- quels il ne pensait déjà plus. Jenny était blonde, mais il n'osait rien en dire, une remarque insignifiante, et il craignait de s'aventurer sur la foi de quelques mots qu'il pouvait mal interpréter.

Le vent du midi régnait toujours, toutes les voiles avaient été détachées des mâts, les flammes avaient disparu, les tentes étaient pliées. Dans beaucoup de bateaux, on s'asseyait sur le plancher recouvert de nattes, afin de donner moins de prise au vent ; on se lança dans les courants, et les rameurs battirent les flots de leurs avirons. On eût dit de loin, du haut

(1) Voir les numéros des 7, 8, 10, 11 et 13 mars.

de la colline de Caluire, des éperviers qui se baignaient en suivant le fil de l'eau.

Ainsi privées de leurs flammes, toutes les barques se ressemblaient ; au surplus, ni Alphonse ni Jenny ne cherchaient à se retrouver, et tous deux étaient absorbés dans des pensées bien différentes. Leurs jeunes imaginations couraient, couraient dans les champs de l'inconnu. Jenny n'eût sans doute gardé aucun souvenir de la première rencontre ; mais depuis elle avait retrouvé Alphonse partout, sur l'île, dans le jardin où elle allait rêver tous ces beaux songes dorés qui occupent l'esprit d'une jeune fille, dans une habitation qui touchait à la sienne, dans les mêmes parties de plaisir ; quelques heures auparavant elle l'avait vu manœuvrer constamment sur l'eau pour suivre sa barque, et il ne lui était pas venu la pensée que rien de cela pût être l'effet du hasard. Sa coquetterie avait attribué tout à la volonté d'Alphonse, et sa jeune imagination avait donné à ces faits imperceptibles pour d'autres de grandes proportions. Elle se croyait aimée, elle désirait l'être, et pour elle désir et croyance étaient déjà la même chose. Assise sur l'herbe tout près d'Alphonse couché presque à ses pieds, elle avait écouté la première strophe qu'il avait déclamée, avec un vif plaisir ; puis, quand elle avait compris qu'il était question d'une autre qu'elle, quand elle avait vu, à ne pouvoir s'y tromper, que ces vers ne s'adressaient pas à elle, mais à une femme qui lui était inconnue, elle ne se demanda pas si Alphonse était poète, si ces vers étaient de lui ; elle vit se jeter entre elle et celui sur l'âme duquel elle voulait régner, une femme brune, une femme qui avait aimé, qui avait souffert, et à laquelle Alphonse essayait de faire oublier ses douleurs ; et alors un sentiment nouveau, plein d'angoisses, était entré dans son cœur. En ce moment, elle était assise, silencieuse et triste, au fond de sa nacelle. Parfois elle saisissait les rames, battait les flots avec vivacité, comme pour chasser un souvenir, pour échapper à sa pensée par la fatigue du corps ; puis bientôt ses avirons ne s'élevaient plus au-dessus des vagues, ses deux bras se croisaient et sa tête se penchait avec mélancolie. Elle était blessée, elle était jalouse ; mais elle ne cherchait pas à donner un nom au sentiment inconnu qui l'agitait.

Pour Alphonse, à l'exception de la manœuvre sur l'eau, il n'avait rien fait pour attirer les regards de Jenny. Il avait vu une fille fort belle et il l'avait vue avec plaisir, sans arrière-pensée, sans désir, comme une beauté qui passe pour ne plus revenir, comme on entend une douce et suave mélodie, comme on admire une belle peinture dans une galerie, une statue sur son piédestal. Au moment où il tendait sa voile et que sa chaloupe à quille fort légère se balançait sous l'effort du vent, toute pen-

chée sur un de ses flancs qui avait à peine quelques pouces hors de l'eau, il avait vu Jenny faire un mouvement de crainte, il avait vu son regard le suivre avec une sorte d'inquiétude, et attiré tout naturellement par cet intérêt qu'elle semblait lui témoigner, il avait suivi sa barque. Il aimait la littérature, mais il n'était pas poète ; il avait dit les vers qui les premiers étaient venus à sa mémoire, sans y attacher la moindre importance, pour payer son contingent dans cette réunion où chacun apportait sa part de plaisir. Mais cette main qui avait tremblé dans la sienne, les mots qu'elle avait prononcés Jenny : « Elle est brune ! » le jetaient en ce moment dans une longue rêverie. Il interrogeait ses souvenirs, il rappelait tout le passé depuis qu'il habitait l'île ; enfin, emporté, lui aussi, par son imagination, par un mouvement de vanité, par de vagues désirs, dans cette nuit toute brillante, il regardait au ciel pour savoir si en effet il y avait une étoile pour lui.

Tout à-coup, des deux bateaux de musique qui voguaient de conserve, des sons mélodieux se firent entendre, toute la flottille se rapprocha, les barques se lièrent l'une à l'autre, les rames se collèrent aux flancs des bateaux, on se laissa aller au fil de l'eau qui dort, et alors une voix religieuse s'éleva et chanta les strophes suivantes, car il y avait parmi cette foule des hommes qui, dans leur joie folâtre et leurs plaisirs purs, n'oubliaient jamais les grandes pensées qui les animaient :

Du haut du ciel où brillent ses couronnes,
Un Dieu puissant prend en pitié vos loix,
Quand il regarde accroupis sur leurs trônes
Ceux qu'il fit peuple et que vous fîtes rois.
Race d'enfants qu'on a toujours trompée,
Moi seul, dit-il, peux calmer tes douleurs ;
Regarde au ciel, car la terre est trempée
De tes sueurs, de ton sang, de tes pleurs.
Va, ne crois plus à des promesses vaines ;
Ces potentats dont le sceptre est si beau,
Ils vivent seuls, étrangers à tes peines,
Soleils sans feu, lampes dans un tombeau !
Dans les périls leur parole usurpée
N'a su trouver que des accents menteurs.
Regarde au ciel, car la terre est trempée
De tes sueurs, de ton sang, de tes pleurs.
C'est pour vous seuls que la guerre a des armes ;
Chargés d'épis, vous mendiez du pain ;

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'ouvrir au budget supplémentaire de 1842 un crédit de 2,500 fr. pour acquisition d'une machine pneumatique, d'une balance de précision, d'un alambic, d'un microscope et de divers autres instruments nécessaires pour le cours de chimie professé à l'école de médecine de Lyon.

LE CONSEIL approuve.

M. SERIZIAT, au nom du comité du contentieux, lit un rapport proposant d'autoriser M. le maire à défendre contre une instance élevée contre la ville par M. Flachet pour le prix de diverses parcelles de terrain cédées par cedit sieur à la voie publique.

LE CONSEIL adopte les conclusions de ce rapport.

M. LE MAIRE : L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur la question des chemins de fer. Je dois annoncer au conseil qu'une dépêche télégraphique, adressée aujourd'hui par M. le préfet du département de Vaucluse à M. le préfet du Rhône, exprime la demande que le conseil municipal de Lyon ajourne d'opter entre les deux tracés proposés pour le chemin de fer de Marseille au Rhône jusqu'après l'arrivée d'un délégué de la ville d'Avignon qui est parti pour apporter d'utiles renseignements.

Le conseil a maintenant à décider s'il déférera à cette demande d'ajournement.

LE CONSEIL, après une courte discussion sur cet incident, décide que les débats commenceront sur les questions générales continueront, et surseoit à décider ultérieurement, s'il y a lieu, sur l'ajournement demandé.

M. G. MARTIN : Dans la dernière séance, j'ai présenté une proposition sous forme d'amendement : j'ai depuis lors rédigé cette proposition, et j'ai été amené, en étudiant cette rédaction, à en faire un projet complet de délibération. Ce projet me paraît préférable à celui présenté par la commission, en ce qu'il ramène l'intervention du conseil municipal dans des limites plus concordantes avec ses attributions. Je m'abstiens de tous développements sur ce nouveau projet de délibération, je me bornerai à en faire lecture; les motifs qui l'accompagnent suffiront pour le justifier.

Le conseil municipal de la ville de Lyon, etc. etc.

Considérant que la ligne du chemin de fer proposée par M. le ministre, liant Marseille avec le Havre, satisfait aux plus précieux intérêts; que son parcours dans les vallées du Rhône, de la Saône et de la Seine, au milieu de villes foires puissantes de productions de toute nature, dans les contrées les plus riches d'industrie et d'agriculture, offre à ces deux sources de la prospérité publique, dans une circulation intelligente et rapide, les développements et les débouchés les plus favorables;

Considérant que l'heureuse combinaison qui la met en rapport avec les grandes lignes étrangères et les principales portes du pays ajoute aux avantages nationaux ceux résultant d'un transit qui rend tributaires de la France les contrées qui en sont voisines; que, sous ces divers rapports, la mesure proposée par M. le ministre appelle la reconnaissance publique;

En ce qui touche la position particulière de la ville de Lyon, Considérant que le projet du tracé arrête la ligne de circulation d'une part à Avignon et d'autre part à Chalon, laissant ainsi aux voies naturelles du Rhône et de la Saône à remplir la lacune admise entre ces deux points et Lyon;

Considérant que si cette détermination du projet était définitive, il en résulterait les plus graves inconvénients pour notre ville, qui se trouverait ainsi, quoique placée sur la ligne du chemin de fer, entièrement étrangère aux bienfaits de la conception nouvelle; qu'il y a tout à la fois justice et convenance d'arrêter en principe la ligne continue de Marseille au Havre, sauf à en mesurer l'exécution sur les forces des ressources affectées aux travaux;

Considérant que si l'état actuel de la navigation à vapeur sur le Rhône, la nature de nos relations, les habitudes de notre commerce avec le Midi, ne rendent pas immédiate la nécessité de continuer la ligne du chemin de fer depuis Avignon jusqu'à Lyon, il ne peut en être ainsi pour la lacune entre Lyon et Chalon;

Considérant que la nature et la fréquence des rapports qui existent entre Paris et notre ville, la haute convenance de mettre en contact facile et rapide les populations des première et seconde ville de France, seraient des raisons suffisantes d'établir entre elles et pour elles seules, indépendamment de toutes autres considérations générales, un lien qui les unisse plus étroitement;

Considérant que le point d'arrêt du chemin de fer fixé à Chalon porterait une perturbation grave aux conditions de notre commerce de transit et de roulage, nous enlèverait les avantages actuels d'une position centrale en reportant en grande partie dans cette dernière ville le séjour et le transbordement des marchandises;

Considérant qu'un pareil déplacement serait une injustice criante, et qu'il ne peut sous aucun rapport convenir qu'une population considérable comme la nôtre, que les grands intérêts de notre commerce et de notre industrie aillent au dehors, et par une voie lente et dispendieuse, chercher une ligne de fer en grande partie créée pour eux;

Considérant qu'au point de vue de la défense du pays, le gouvernement lui-même est intéressé à assurer d'une manière rapide et régulière ses communications avec Lyon, place forte et frontière;

Considérant enfin que la voie naturelle de la Saône est, pendant une grande partie de l'année, rendue impossible à la circulation par les basses et hautes eaux et les glaces; que lui confier d'une manière exclusive le transport des marchandises et des personnes, c'est en compromettre le service et nuire même ainsi au chemin de fer proposé;

Exprime le vœu :

Qu'il soit arrêté qu'en principe la ligne de circulation entre Marseille et le Havre sera desservie par un chemin de fer continu en suivant les vallées de la Seine, de la Saône et du Rhône;

Que, si, en présence de la nécessité de se livrer à une exécution partielle et combinée avec les ressources, il est laissé pour le présent à la voie naturelle du Rhône d'assurer depuis Avignon jusqu'à Lyon les relations

personnelles et commerciales, cette mesure ne soit pas appliquée, ainsi que paraît l'établir le projet, à la partie de la ligne qui existe entre Lyon et Chalon;

Que M. le maire est invité à faire auprès du gouvernement toutes les diligences possibles pour que dès ce moment il soit statué que la ligne entre Paris et Lyon sera continue et deviendra l'objet d'une exécution immédiate et préférée;

Que M. le maire est également invité, en adressant à M. le ministre l'expression des vœux et de la reconnaissance du conseil pour la grande et utile mesure qu'il poursuit, à lui transmettre, à titre de renseignements utiles, le rapport de sa commission spéciale sur la question des chemins de fer.

(La suite à un prochain numéro.)

Paris, le 11 mars 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Courrier français* avait annoncé que M. Thiers et M. Odilon Barrot prendraient part au débat qui devait s'engager à l'occasion des fonds secrets. Le débat s'est engagé, mais M. Odilon Barrot, pas plus que M. Thiers, n'a cru devoir profiter de la circonstance pour demander compte au ministère d'une politique sur laquelle on ne pourrait l'appeler trop souvent à s'expliquer.

Nous savons très-bien que des attaques, si vives et si habiles qu'elles puissent être, n'auront pas pour résultat maintenant de renverser M. Guizot; ce ministre a une majorité qui, après avoir été un instant douteuse, semble vouloir réparer, à force de dévouement aveugle et obséquieux, les torts qu'elle croit avoir à se reprocher envers lui. Ce n'était donc pas pour cultiver le cabinet que MM. Barrot et Thiers devaient prendre la parole; c'était pour forcer M. Guizot à formuler sa pensée plus clairement et plus complètement qu'il ne l'a fait quand il est monté à la tribune après M. Durand (de Romorantin) pour déclarer que, rien n'ayant changé dans les faits sur lesquels avait porté la discussion de l'orateur, il n'avait pas d'autres explications à donner que celles qu'il avait déjà données dans le débat sur l'adresse. Il fallait amener M. Guizot à dire toute sa pensée sur la politique extérieure comme sur la politique intérieure.

— Le *Moniteur* publie ce matin un rapport du ministre de la marine, dont les conclusions ont été approuvées par le roi, et qui a pour objet de modifier l'ordonnance royale du 1^{er} février 1837, relative au nombre et au rang des bâtiments de chaque espèce qui doivent composer nos forces navales.

Au lieu de 40 bâtiments à vapeur de 250 chevaux et au-dessus, le nombre et le rang de ces bâtiments seraient désormais fixés ainsi qu'il suit :

- 5 frégates à vapeur de 540 chevaux ;
- 15 frégates à vapeur de 450 ;
- 20 corvettes à vapeur de 320 à 220 chevaux ;
- 30 bâtiments à vapeur de 160 et au-dessous ;
- 70 bâtiments en tout.

Cette disposition étant admise, voici quelles doivent être les conséquences quant aux dépenses à faire.

A la fin de 1842, la marine royale possèdera, soit à la mer, soit en cours d'exécution, 48 bâtiments à vapeur, savoir :

- 2 de 540 chevaux.
- 5 de 450 —
- 1 de 320 —
- 9 de 220 —
- 22 de 160 —
- 1 de 150 —
- 8 de 120 —

48 dont 17 seulement de 220 chevaux et au-dessus.

7 de ces bâtiments seront encore inachevés à cette époque, et a dépense à faire pour les terminer est évaluée à 4,495,250 fr.

23 nouveaux bâtiments devront être construits pour compléter le nombre des bâtiments de 220 chevaux et au-dessus, savoir :

- 3 de 540 chevaux.
- 10 de 450 —
- 10 de 220 —

23 bâtiments représentant ensemble une force de 8,320 chevaux, dont la construction et l'armement, évalués à raison de 3,600 fr. par force de cheval, doivent entraîner une dépense de 29,952,000 fr.

Il y aurait donc à dépenser en tout, pour compléter, selon les bases indiquées plus haut, le nombre des bâtiments à vapeur de la marine royale, une somme de 34,447,250 fr.

Pour pourvoir à cette dépense, il sera présenté un projet de loi à la chambre dans le courant de la présente session.

Il y a déjà long-temps que la presse indépendante réclamait une augmentation de nos bâtiments à vapeur militaires. M. L. perré donne enfin en partie satisfaction à ces réclamations.

Mais, pour soutenir notre marine militaire, à laquelle l'avenir réserve, prochainement peut-être, de brillants travaux, il faut d'abord développer notre marine marchande.

Or, les traités sur le droit de visite lui ont déjà causé des dommages qui ne seront point réparés, et voici encore que M. Guizot s'apprête à consommer sa ruine en ratifiant le nouveau traité, plus désastreux encore que les précédents.

Ce que l'on édifie à grande peine d'un côté, on le renverse de l'autre.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 10 mars.

M. DURAND (de Romorantin) demande de nouvelles explications sur les affaires d'Espagne et dit que le consul anglais à Alger soit tenu de demander l'exequatur.

M. GUIZOT dit que les questions soulevées par le préopinant ont déjà été débattues devant la chambre et qu'il ne s'engagera pas dans un nouveau débat, il parlera seulement de l'exequatur.

C'est l'habitude que des consuls généraux, dit l'orateur, demandent et reçoivent l'exequatur quand ils se rendent sur un territoire étranger; cela s'est pratiqué à Alger depuis notre possession. Tous les consuls ont reçu un exequatur du gouvernement français. Mais le consul anglais aujourd'hui à Alger est antérieur à 1830; le poste n'étant pas devenu vacant depuis, il n'y avait aucune raison de renouveler l'exequatur qu'il avait reçu.

Ce consul ayant demandé pour un vice-consul le droit d'aller se fixer sur un autre point du territoire, il lui a été répondu que, pour opérer cette translation, il aurait besoin d'un nouvel exequatur. L'exequatur n'a pas été demandé, mais la translation n'a pas eu lieu.

Passant à la question de la conquête d'Alger, M. Guizot dit que jamais l'ambassadeur français à Londres n'a adressé aucune parole, non pas seulement pour demander l'adhésion de l'Angleterre au sujet de notre conquête, mais même pour admettre qu'on pût élever quelques difficultés sur ce point.

Dans une conversation, lord Aberdeen a expliqué spontanément à l'ambassadeur du roi à Londres qu'en 1830 il avait fait contre notre occupation de l'Algérie des réclamations vives, incessantes; qu'il ne reprenait pas cette position aujourd'hui que la situation était différente au bout de dix ans; que dix ans de possession étaient un fait grave pour lui, que c'était pour lui un fait accompli.

Je suis un des premiers, ajoute M. Guizot, qui ont déclaré en 1830 que la France garderait Alger; ce que j'ai déclaré en 1830 je le répète aujourd'hui, la France a conquis Alger et la France gardera sa conquête. Mais il y a une sanction qu'il faut attendre, c'est la sanction du temps.

M. Guizot rappelle ensuite ce qui a été dit à la tribune anglaise et à la tribune espagnole au sujet de la conspiration qui s'ourdissait en France contre l'Espagne; il rappelle l'opinion émise par le ministre des affaires étrangères espagnol sur les mouvements qui auraient lieu sur la frontière des Pyrénées, et trouve une réponse explicative de la conduite du gouvernement français dans une lettre du consul espagnol adressée au directeur des douanes à Bayonne, lettre par laquelle le consul espagnol semble reconnaître la justesse des explications données à son gouvernement.

M. MAUGUIN déclare que, quant au traité du droit de visite, il n'a pas de négociations entamées; le protocole reste ouvert, attendant la signature de la France. L'orateur espère que cette signature ne sera jamais donnée. Quant à Alger, le ministre anglais a été obligé, sinon de rétracter, au moins d'expliquer ses paroles, et la tribune anglaise a protesté contre l'occupation d'Alger. Eh bien! notre conquête ne sera définitive que lorsqu'elle aura été consacrée par les traités européens.

Arrivant à la question d'Espagne, M. Mauguin rappelle que le 1^{er} mars lord Aberdeen déclarait au parlement que si la conspiration éclatait contre l'Espagne, l'Angleterre enverrait ses vaisseaux porter assistance à ses nationaux et à ses fidèles alliés. D'un autre côté, le ministre espagnol déclarait aux cortès qu'une conspiration s'organisait en France contre leur gouvernement. Il ajoutait que le gouvernement avait demandé des explications au gouvernement français, que ces explications étaient arrivées et qu'il savait ce qu'il avait à faire.

Ainsi, sur la question de savoir si le gouvernement français favorisait la conspiration à Madrid, on ne répond rien. A Londres, le ministre déclare qu'il a reçu du cabinet français des assurances pacifiques, mais que cependant il veille et tient ses vaisseaux prêts. En sorte que la politique de notre cabinet a alarmé les puissances voisines et que, si ces alarmes ne se justifient pas par l'événement, nous aurons au moins l'air de céder encore une fois à la peur.

M. Mauguin reconnaît que les plaintes de Madrid ne sont pas sans fondement; il demande à M. le président du conseil s'il pourrait dire à quel propos il a cru devoir envoyer son aide-de-camp à Boitres; il ajoute que les comités de Toulouse, de Bordeaux et d'Orléans, où se donnent l'argent et les grades aux réfugiés espagnols, sont connus, et que cependant la police ne fait rien, n'arrête rien, et c'est là ce qui cause ses inquiétudes.

Comment se fait-il, ajoute l'orateur, que M. le ministre de l'intérieur, quand on lui signale les comités espagnols, ne puisse pas donner à l'Espagne la satisfaction qu'elle demande, en forçant ceux qui composent ces comités à changer de domicile, comme il en a le droit, aux termes de la loi sur les réfugiés? (Ici le bruit des conversations particulières du centre couvre la voix de l'orateur.)

Je regrette beaucoup, s'écrie tout-à-coup M. Mauguin, de ne pas avoir

Vous étanchez la soif avec vos larmes,
Vous qui pressez l'olive et le raisin!
Que l'espérance à vos cœurs échappée
A vos chevels ressemblé quelques fleurs.
Regarde au ciel, car la terre est trempée
De tes sueurs, de ton sang, de tes pleurs.

La liberté prisonnière en vos thermes
Est remontée attendre le réveil;
Mais sur la terre elle a jeté des germes
Qui pour mûrir appellent le soleil.
Ma main pourrait un jour émancipée
De vos étés prolonger les chaleurs.
Regarde au ciel, car la terre est trempée
De tes sueurs, de ton sang, de tes pleurs.

Je puis d'un souffle abattre leur puissance,
Et brins de paille emportés par le vent,
Or et saphirs, trône, sceptre, espérance,
Tout roulerait dans les eaux du torrent!
Seul dans leurs mains je puis briser l'épée
D'où tomberaient et meurtres et malheurs.
Regarde au ciel, car la terre est trempée
De tes sueurs, de ton sang, de tes pleurs.

La voix se tut; de toutes les barques on applaudit, les musiciens répétèrent l'air brillamment, et tout rentra dans le silence. Mais ni cette voix grave et sévère qui venait terminer par un chant religieux cette journée pleine de joie, ni les accords harmonieux des instruments ne tirèrent Jenny de sa rêverie, et quand sa mère lui demanda si elle connaissait la voix qui avait chanté, elle répondit sans comprendre; elle n'avait pas entendu. On touchait aux rochers de l'île; les deux jeunes gens ne se revirent pas ce soir-là, ils s'accompagnèrent par la pensée. Alphonse rêva long-temps, retiré dans sa chambre, aux mystères de cette journée. Son esprit flottait incertain, ne sachant à quoi s'arrêter, s'irritant de ce que la pensée humaine, capable de magnifiques conceptions, reste dans la plus complète impuissance pour deviner l'avenir des plus petites choses. Alphonse, quoiqu'il aimât les plaisirs comme un jeune homme, était, dans les choses graves de la vie, d'une grande circonspection; il regardait où il mettait le pied, il calculait; c'était un homme positif, capable de voiler sa pensée d'une manière impénétrable qu'il avait intérêt à le faire, et dissimulant avec adresse, sous des dehors pleins de bonhomie, un penchant assez

prononcé pour le sarcasme et la raillerie. Il était quelque peu envieux des positions supérieures que le mérite ne justifiait pas; mais ce qui dominait en lui, c'était la fierté; il éprouvait une vive satisfaction à écraser l'ignorance, à relever un erreur. En ce moment il craignait de s'être mépris sur les paroles, sur les intentions de Jenny; il les analysait, les retournait dans tous les sens; il hésitait à faire la moindre démarche qui eût pu prêter à des moqueries de jeune fille dont sa fierté eût été humiliée. Voilà l'homme auquel la coquetterie de Jenny s'attaquait; la lutte était dangereuse.

Après avoir long-temps rêvé, long-temps réfléchi, long-temps mesuré la portée de ce qu'il pourrait faire sans compromettre ce qu'il appelait sa dignité, il éteignit sa lumière, ouvrit sa fenêtre, et, bien assuré que nul regard ne pouvait le surprendre, il détacha d'un bouquet la plus belle rose et la fit descendre sur le balcon de la jeune fille. Il ne songea pas que c'était avoir calculé bien long-temps pour arriver à si peu; il crut que, dans son incertitude, il ne pouvait faire davantage. Il réussit bien au-delà de ses espérances. Le lendemain, quand il ouvrit sa fenêtre pour voir si Jenny avait enlevé la fleur, il vit la rose mariée à une pensée, puis un moment après, quand il passa sous le balcon, la pensée tomba à ses pieds. Il la releva, l'attacha à sa boutonnière, aussi fier qu'un soldat qui recevrait une décoration pour un premier succès.

Alphonse n'avait pas rêvé un triomphe aussi prompt, il accepta avec ardeur l'espérance qui s'offrait à lui. Jenny était jeune, belle et riche; tout ce qui pouvait séduire son cœur, satisfaire son ambition, se trouvait donc réuni. Sa pensée embrassa tout cela; son existence avait désormais un but, l'avenir lui apparaissait tout brillant; ses pas dans la vie lui semblaient tout tracés, il n'avait plus qu'à marcher. L'esprit court avec rapidité quand il voyage ainsi porté sur les ailes de l'amour et de l'ambition, et Alphonse se voyait déjà l'époux fortuné de celle dont il était aimé; toutes ses actions allaient désormais tendre à ce but. Il manœuvra avec tant d'adresse qu'il sut inspirer un vif intérêt à la mère de Jenny, et bien souvent les deux femmes s'oubliaient avec lui durant de longues heures, le soir, à la clarté des étoiles qui donnaient à l'île un magnifique aspect. C'est qu'en effet il est difficile de réunir plus de beautés dans un cadre aussi étroit. A l'orient, une rive escarpée dominée par les bois silencieux de La Gaille. A l'occident, Saint-Rambert, village original et fantastique avec ses riantes maisons de toutes couleurs; puis la Sauvagerie, si mignonne, si jolie, avec son clocher svelte et gracieux, coupé à l'orientale, et qui se dessine sur le massif tout verdoyant de la colline. Sur l'île, de beaux arbres, forts, vigoureux, élancés; la petite chapelle toute peuplée de grands souvenirs des

temps passés; puis, à travers des débris gothiques et des sculptures du moyen-âge, de frais ombrages au bord de l'eau, avec des vallées sombres, de magnifiques terrasses, et là haut, à la pointe de l'île, bien haut, bien haut, des jardins et un pavillon solitaire nichés sur les rocs.

Aussi que de charmes ils trouvaient là! Combien de fois ils vinrent s'embrasser sous le beau pont suspendu que le vent balançait au-dessus de leurs têtes! Combien de fois ils s'arrêtèrent à discuter délicieusement au-dessus des rochers contre lesquels les vagues venaient se briser! Combien de fois encore, alertes et vigoureux, les deux jeunes gens firent-ils glisser sur les flots, légère comme une hirondelle, une frêle gondole au fond de laquelle la mère était assise!

Toujours, dans ces douces soirées, soit que, solitaires, ils courroussent sur les eaux, soit que, mêlés à une troupe tumultueuse et folâtre, ils fissent retentir les allées de leurs cris de plaisir, toujours la jeune fille se pressait auprès de celui qu'elle aimait, toujours son regard l'enveloppait, toujours sa main trouvait une occasion pour tomber dans celle d'Alphonse, pour lui faire sentir une douce pression qui fait rêver. Il y avait là toute une promesse.

Un jour, ils se trouvèrent seuls dans le jardin, assis en face, accoudés sur le mur de la terrasse dont la Saône baignait le pied, et regardant les flots couler. Constamment occupés l'un de l'autre, ils n'avaient à causer de personne; les jeunes filles ne parlaient pas de modes avec les hommes, il n'y avait pas de pièces nouvelles aux théâtres de Lyon depuis quinze jours, et il arriva tout naturellement ce qui doit arriver entre deux personnes qui s'aiment ou croient s'aimer. Quand l'esprit n'a rien à dire, c'est le cœur qui parle; le sentiment prend la place de la réflexion et du jugement.

— Tenez, dit Alphonse en montrant les flots, je compare la vie à ce fleuve qui passe; le vent qui ride la surface de l'eau, qui la fait bouillonner, qui la rejette en arrière sans empêcher cependant qu'elle coule toujours, ce sont les événements de la vie, les révolutions, les orages politiques et les orages du cœur. Ces brins de paille que vous voyez passer isolés, c'est nous; ces agglomérations, ce sont les empires, les sociétés. Regardez, c'est nous, les uns contre les autres; elles se heurtent; l'une dit le vent les pousse les uns contre les autres; elles se heurtent; l'une se parait dans les flots, l'autre reste à la surface, mais froissée, traînant ses débris; et puis, tout passe, car le flot marche toujours. J'aime à donner un nom à tous ces brins. Voyez celui-ci, ce brin de mousse, gracieux et frêle; c'est vous. Voyez-vous celui-là, auquel reste encore la barbe de l'épi? c'est moi.

— Ah! nous sommes bien loin l'un de l'autre, dit Jenny d'un ton de reproche.

présente quelque analogie avec la tentative criminelle de l'incendie d'un immeuble.

—Un grave sinistre est arrivé à l'une des gondoles de la Saône, au passage d'une arche du pont de Mâcon, lorsqu'elle se dirigeait avec célérité sur les traces d'un bateau de vins sombre, afin de recueillir les débris du chargement. L'obscurité paralysant la manœuvre, la gondole est venue heurter contre une des piles. Dans ce choc violent, l'arbre des deux roues se brisa, et l'une d'elles tomba au fond de la rivière d'où elle a été retirée dimanche matin.

—Par décisions des 15 et 16 février, le ministre de la guerre a approuvé plusieurs changements dans la délimitation de plusieurs chefferies de directions des fortifications, ceux-ci entre autres :

Fort de l'Ecluse, direction de Lyon : la chefferie comprendra le fort de l'Ecluse, l'arrondissement de Nantua, le canton de Colonges, Bourg et l'arrondissement.

Les Rousses, direction de Besançon : la chefferie comprendra les Rousses, l'arrondissement de Saint-Claude, le canton de Colonges, la Faucille et le canton de Ferney.

Salins, direction de Besançon : la chefferie comprendra Salins, l'arrondissement de Poligny ; Lons-le-Saunier, sans territoire.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Etat de situation de l'entrepôt des soies au 28 février 1842.

Quantités restées en entrepôt au 31 janvier 1842.
Soies moulinées : 369 balles pesant 42,721 kilogrammes.—Soies grèges : 580 b. p. 76,775 k.—Bourre de soie en masse : 1 b. p. 53 k.

Quantités entrées pendant le mois de février.
EN ENTREPOT.—Soies moulinées : 400 b. p. 37,055 k.—Soies grèges : 88 b. p. 11,888 k.

Quantités sorties pendant le mois.
POUR LA CONSOMMATION.—Soies moulinées : 477 b. p. 33,886 k.—Soies grèges : 75 b. p. 9,541 k.

POUR LE TRANSIT.—Soies moulinées : 18 b. p. 1,767 k.—Soies grèges : 133 b. p. 21,503 k.—Bourre de soie cardée : 7 b. p. 1,345 k.

Destination donnée aux soies expédiées en transit.
Soies moulinées : Angleterre.—Soies grèges : id.—Bourre de soie en masse : id.

Quantités restant en entrepôt le 28 février 1842.
Soies moulinées : 274 b. p. 42,123 k.—Soies grèges : 458 b. p. 57,817 k.—Bourre de soie en masse : 4 b. p. 545 k.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Pour guérir vos rhumes, toux, catarrhes, enrouements, irritations de poitrine, etc., prenez le Sirop et la Pâte pectorale de Mou de Veau au Lichen d'Islande, de Paul Gage, pharmacien à Paris, rue de Grenelle, Saint-Germain, 13, dont un dépôt est établi chez MM. André, place des Célestins ; Vernet, place des Terreaux, à Lyon ; Michel, à Tarare.

Rejeter comme contrefait tout ce qui ne portera pas la signature Paul Gage.

Etude de M^e Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, à Lyon, n° 1.

VENTE JUDICIAIRE

APRÈS DÉCÈS.

Le mardi quinze mars 1842, et jours suivants s'il y a lieu, à dix heures du matin, dans le domicile qu'occupait de son vivant Guillaume Dubois, qui était menuisier, rue d'Enghien, à la Guillotière, lieu des Brotteaux, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers dépendant de la succession dudit sieur Dubois, et consistant en banque, bureau, commode, lit, matelas, tables, tabourets, établis et outils de menuisier, plusieurs portes neuves travaillées en sapin, planches, plateaux, feuilles et morceaux de bois, etc.

Cette vente sera faite à la requête du sieur Jacques-François Jacquin, fabricant de tulles, et de la dame veuve Jay, propriétaire, demeurant tous les deux à la Guillotière, susdite rue d'Enghien, et en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon. (2725)

ETUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE, RUE DU PLAT, 2, MAISON DU PALAIS-ROYAL.

A céder de suite à l'amiable.

pour cause de santé et de famille,
Au prix de 90 à 100,000 francs, y compris les marchandises,

UN DES

PLUS BEAUX FONDS DE DÉTAIL

DE LYON,

Existant depuis plus de trente ans, en pleine prospérité, pourvu d'une riche et très nombreuse clientèle, ayant un bail de plus de onze ans de durée, dans une des positions des plus commerçantes de la ville.

Les résultats avantageux et notoires qu'en ont retirés les possesseurs actuels sont une garantie certaine du succès de l'acquéreur.

S'adresser pour de plus amples renseignements, et pour connaître la nature du fonds, sa situation, les conditions de la cession et de la subrogation au bail :

A M^e Duguey, notaire, rue du Plat, 2 ;
A M^e Hodieu, notaire, rue Saint-Pierre, 25. (4397)

ETUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

A placer dans Lyon, par 1^{re} hypothèque,

A 4 1/2 POUR 0/0 L'AN,

Capitaux de 50,000 francs
et au-dessus.

S'adresser à M^e Olivier, chargé du placement de diverses sommes en viager et de la vente d'immeubles urbains ou ruraux à des prix avantageux. (5166)

(5503) A vendre.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ BOURGEOISE,

RUE NEUVE-DES-CHARPENTES,

avec vingt-cinq ares de terrain en
partie clos de murs.

S'adresser à M. Larue, propriétaire, à la Barrière-de-Fer,
PRIX : 12,000 FRANCS ENVIRON.

(5507) VENTE A BAS PRIX,

pour cause de destruction de pépinière.

UNE QUANTITÉ DE TRÈS-BEAUX MURIERS
GREFFÉS.

Prix : plein-vent, 60 fr. le cent ; mi-tiges, 40 fr. le cent ;
nains, 30 fr. le cent, et baguettes de 10 à 15 fr. le cent.

PEUPLIERS, NOYERS, ACACIAS, ETC.

S'adresser, à Brignais, à M. Ferdinand Gaillard fils, qui
vend pour le compte de M. J. B.

A vendre.

GROS PLATANES.

S'adresser au portier de la maison Besson, cours Trocadero, n. 20, aux Brotteaux. (453)

A vendre pour cause de départ,
A BON MARCHÉ.

JOLI PETIT FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT, situé
dans un des meilleurs quartiers de Lyon.

S'adresser à M. Deschavanne, négociant, rue de la Préfecture, n. 11. (452)

(450) A vendre.

Muriers de toutes espèces,

Plein-vent, greffés et pourrettes, en belle qualité,
graine de vers à soie,

A JUSTE PRIX.

S'adresser chez M. Clément, marchand de lingeries et
nouvelautés, aux Brotteaux, rue Madame, n. 44, à Lyon.

(454) A vendre.

UN FONDS D'AUBERGE bien achalandé, dans la rue
Raisin, n. 5. S'y adresser.

LE CYGNE,

Superbe bateau à vapeur neuf, partira de LYON pour
CHALON tous les jours impairs à six heures du matin. Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une
marche supérieure, des aménagements riches, élégants,
vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recom-
mandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent
être bien et aller vite. (6684)

Rhumes.—Enrouements.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles
que rhume, toux, catarrhe, asthme, coqueluche, enrouement,
il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE
DE GEORGE, pharmacien à Epinal (Vosges). Elle se vend
moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c.
et de 1 f. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de
Lyon, et principalement chez MM. Macors, rue Saint-Jean,
n. 50 ; Vernet, place des Terreaux, 15 ; Lardet, place de la
Préfecture ; à Saint Etienne, Couturier, rue Saint-Louis ; à
Chalon-sur-Saône, Pourcher, confiseur, Grande-Rue, 36.
(7462)

(445) A vendre.

UN BEAU FOURNEAU EN FONTE pour restaurant.
S'adresser à M. Bernellon, place du Change, n. 2, au 2^e.

(447) A vendre.

UNE VOITURE SUSPENDUE pour voyage, avec un ma-
gasin derrière.
S'adresser à M. Ceccarelli aîné, passage de l'Hôtel-Dieu,
n. 49.

(409) A vendre.

FONDS DE BOULANGER, bien achalandé, situé dans
la rue Saint-Marcel, n. 18. S'y adresser.

VENTE VOLONTAIRE,

pour cause de dissolution de société,

D'UN GRAND CHOIX D'INDIENNES, TISSUS, COTONNE,
BARÈGE ET MOUSSELINE-LAINE, STOFFS,
PÉKIN ET CHALES.

La vente aura lieu en détail, en partis ou en bloc.
S'adresser rue Saint-Pierre, n. 4, au 1^{er}. (448)

A louer.

APPARTEMENT avec la jouissance de la promenade dans
un vaste enclos, entre Oullins et Saint-Genis-Laval, sur la
grande route.

S'adresser à M. Dela, quai de l'Archevêché, 28. (5515)

AVIS.

M. VAUTHIER, artiste pédicure, prévient les personnes
souffrant des pieds par des cors, durillons, oignons et ongles
rentrés en chair, qu'il fait tout disparaître à l'instant sans
douleur ; l'on peut se rechauffer de suite. Il fait les gué-
risons radicales. Son cabinet est ouvert de midi à trois heures,
près la place des Terreaux, rue de la Cage, 6, au 2^{me}.

Il vend, pour les personnes qui désireraient se guérir
elles-mêmes, une boîte d'onguent, une lime chimique et la
méthode.—Prix : 3 fr. 50 c.

Nota. — Il se charge de faire disparaître les gâtres, gros-
seurs au cou et dartres avant un mois, par un régime très-
doux. L'on ne paie qu'après guérison.

Il se rend chez les personnes qui le désirent. (449)

AVIS.

MM. les entrepreneurs de roulage et de voitures publiques
qui désireraient fixer leurs bureaux et entrepôts sur la
place des Cordeliers, au centre du commerce de Lyon, sont
priés de s'adresser au café, rue de la Gerbe, n. 53, pour
traiter de la direction et de l'administration de ces bureaux.
(432)

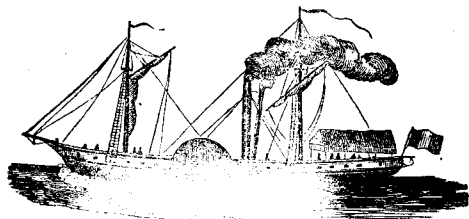
Nouvelle Fabrique de Fleurs

De M^{lle} DAVID et C^e, place Croix-Paquet, à l'angle de la
rue Vieille-Monnaie. La belle confection pour tout ce qui
concerne tous les genres qui se rattachent à cette partie ac-
querra pour cet établissement la confiance des acheteurs qui
seront traités favorablement, tant pour le gros que pour le
détail. (431)

Tisane anti-syphilitique sèche.

Les maladies secrètes invétérées et rebelles, dartres, vice
du sang, etc., sont promptement guéris par ce nouveau mé-
dicament, plus efficace, plus commode et plus économique
que tous les autres remèdes de ce genre. Seul dépôt à Lyon :
Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel
du Parc. (7298)

COMPAGNIE DU SIRIUS.



LE SIRIUS

Partira tous les jours à CINQ heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON EN DIX
HEURES DE MARCHE.

PRIX DES PLACES :

Beaucaire, } Premières. Secondes.
Avignon et Valence. } 4 fr. 2 fr.

— LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.

Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6732)

Le Sirop pectoral de Mou de Veau
est reconnu bien supérieur à tous les autres remèdes, pour
la prompte guérison des maladies de la poitrine, rhumes,
toux, catarrhes, irritations, etc. — Se vend à la pharmacie
Quert, rue de l'Arbre-Sec, n° 31. (2 422)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères ; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie ; le taux est fixé selon l'âge du rentier ; il est de 8 fr. 50 c. à 55 ans ; de 9 fr. 15 c. à 59 ans ; de 10 fr. à 63 ans ; de 11 fr. à 67 ans ; de 12 fr. à 71 ans ; de 13 fr. à 75 ans ; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819 ; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.
Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (6347)



POUDRES DE A. JULLIEN

Pour le Collage des Vins.

Il a été fait pour le collage des vins tant d'imitations des Poudres de Jullien, qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler au public que ces Poudres, qui viennent encore d'être perfectionnées d'après les conseils de M. d'Arcet, se recommandent déjà par vingt-deux années d'expérience et de succès et par trois médailles des diverses expositions.

Les Poudres de Jullien (River jeune, successeur) coûtent plus cher, il est vrai, que celles imitées (5 fr. 50 c. le demi-litre), mais, comme on n'en emploie pour obtenir le même résultat que la moitié du poids de ces dernières, elles reviennent de fait à bien meilleur marché.

S'ADRESSER, A LYON, rue Saint-Dominique, n° 2, CHEZ M. COMMOY, fabricant de billes de billard, qui tient aussi le dépôt de VINS DE BORDEAUX de Château-la-Rose et VINS DE CHAMPAGNE provenant de la maison MOET ET CHANDON, d'Epernay. (Vente par panier et au détail par bouteilles.)

Dépôt, à VILLEFRANCHE, chez M. DURIU-BOTET, négociant en vins ;
Et à BELLEVILLE-SUR-SAONE, chez M. SOITEL, aussi négociant en vins. (6345)

PHARMACIE

A LYON.

RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7380)

MARTELL & CHEMISTE
R. LAFONT & REPRÉSENTANT
LES CHIMISTES
IL A PRIIS MESURE SI ELLES LAISSENT A DESIRER

Chemises de 5, 6, 7, 8, 10 fr. et au-dessus.
Flexilocus, et Cravates prêtes (brevet), réunissant
des qualités du col et de la cravate.

8, rue Lafont, à Lyon.
(6486)

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés
de médecine comme le plus puissant spécifique dont on
puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes,
irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de
sang ou hémoptysie, la transpiration arrêlée, vulgaire-
ment appelée chaud et froid, et contre la coqueluche,
se vend chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux
civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix,
n° 10, à Saint-Clair, près de la Loterie, à Lyon.

L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nom-
breuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accom-
pagne les flacons. (7537)

TABLETTES LAROQUE, SACCHARURE DE LICHEN AU MOU DE VEAU.

Pour guérir en peu de jours les irritations, rhumes, toux,
coqueluches, gripes, catarrhes.

Prix : 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, à la pharmacie
LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, 10, à Lyon. (8189)

MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et
facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du
roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoule-
ments blennorrhagiques et fluxions blanches, si an-
ciens et si rebelles qu'ils soient.

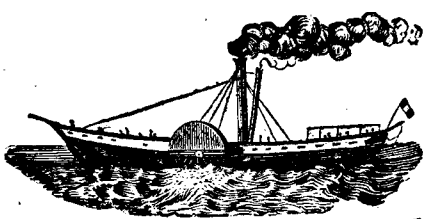
Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND,
pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la
place Lévis. (7180)

FUMIGATION PECTORALE.

L'appareil à fumigation de J. ESPIC, pharmacien à Bor-
deaux, breveté sous le nom de FUMIGATEUR PECTORAL, se com-
pose de cigarettes que l'on fume et dont on aspire la fumée.
L'expérience de plusieurs années s'est prononcée d'une ma-
nière positive en faveur de ce moyen ingénieux, dont l'effi-
cacité est incontestable dans les affections nerveuses des
voies aériennes et de la respiration, de la poitrine, du cœur et
de la tête. Ainsi, l'asthme, la toux, l'enrouement, les maux de
gorge, les palpitations de cœur, la migraine, etc., résistent
rarement à la puissance médiatrice de quelques fumigations.

PRIX : 2 FRANCS LA BOÎTE.

Dépôt chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.
(7628)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.
d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux
du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône.

A CINQ HEURES 1/2 DU MATIN.
VALENCE, } Premières. Secondes.
AVIGNON et BEAUCAIRE. } 4 f. 2 f.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères &
FOUR, quai de l'arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine
bord du bateau. (6561)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,
Rue Poulailherie, 19.